

Couvre-feu : la Sacem annonce de nouvelles mesures pour soutenir ses clients utilisateurs de musique

27 Octobre 2020 — Institutionnel, Communiqués de presse

La Sacem annonce de nouvelles mesures pour soutenir ses clients et partenaires diffuseurs de musique, dans tous les départements concernés par le couvre-feu.

Dans un contexte de crise qui dure, l'annonce du couvre-feu frappe de plein fouet les établissements devant respecter les nouvelles mesures sanitaires tels que bars, cafés, restaurants, salles de sport... qui en diffusant de la musique dans leur établissement contribuent à faire vivre la création musicale.

Dès le 17 mars dernier, la Sacem avait mis en place des mécanismes de solidarité pour ses clients durement touchés par l'arrêt de leur activité pendant la période de confinement : suspension des facturations de droits d'auteur, des prélèvements bancaires automatisés et des pénalités pour les non-paiements dans les délais.

Consciente des difficultés rencontrées par ces établissements malgré la reprise de leur activité en mai dernier, la Sacem annonce une **nouvelle suspension des facturations et des prélèvements pour tous ceux de ses clients qui doivent mettre en place des mesures administratives de fermeture ou d'ouverture restreinte dans les 54 départements concernés par le couvre-feu**. Ces mesures s'appliqueront à compter de la date officielle du passage en zone de couvre-feu et s'étendront dans les sept jours qui suivront la fin de cette période.

A l'heure où les concerts et spectacles restent empêchés et de nombreux artistes privés de rencontres avec leur public, **le couvre-feu à 21h pour les établissements impacte lourdement les auteurs et les compositeurs et les éditeurs de musique, déjà durablement meurtris par les effets de cette crise sanitaire**. Depuis le début du confinement, la Sacem a déployé une série de mesures d'urgence pour soutenir et aider ses membres en difficulté.

Plus que jamais mobilisées aux côtés de ses membres et de ses clients, les équipes de la Sacem sont présentes en région pour répondre à leurs questions et trouver ensemble des solutions adaptées.

La Sacem reste attentive à l'évolution de la crise sanitaire et poursuit ses échanges avec les organismes représentant ses clients pour continuer à avancer en prenant en compte l'évolution du contexte sanitaire.

Jean-Noël Tronc, directeur général-Gérant de la Sacem : « La Sacem tient à adresser son plein soutien à ses clients -cafés, restaurants, hôtels, salles de sports...- contraints dans la marche de leurs affaires en raison du couvre-feu. En diffusant quotidiennement des œuvres

musicales, ils contribuent au rayonnement et à la vitalité de la création. Ce couvre-feu est une épreuve de plus pour les auteurs et les compositeurs et les éditeurs de musique, profondément et durablement éprouvés par les conséquences de cette crise sanitaire. »

[Institutionnel, Communiqués de presse](#)